



2014 - REGLEMENT FOULEES EN FOLIE DUO MIXTE

Article 1 : Cette épreuve de course pédestre de **9.650 km** est organisée par l'**Association Culturelle et Sportive de la Folie Couvrechef**. Elle se déroule le dimanche 21 septembre 2014. L'association se donne le droit d'annuler la course le jour même (raisons climatiques ou autres) sans remboursement.

Article 2 : La course se dispute en **duo mixte, départ et arrivée ensemble**.

Article 3 : Le parcours s'effectue sur le quartier de la Folie Couvrechef à Caen. Il emprunte les chemins piétonniers et les principaux sites remarquables du quartier : Colline aux oiseaux, Vallée du mémorial, Verte Vallée, Parc des Bénédictines....

Article 4 : Le départ est donné à 11h, Cours des Français Libres (face au Mémorial). L'arrivée est jugée Cours des Français Libres (face au Mémorial)

Article 5 : Le parcours est sécurisé pour les coureurs jusqu'à 12h30.

Article 6 : La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 1998 et avant. L'association limite le nombre d'inscriptions à **200 DUOS MIXTES soit 400 coureurs**.

Article 7 : Les coureurs non licenciés joindront obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Les coureurs licenciés FFA, FSCF, FCGT, UFOLEP, fourniront une photocopie de leur licence en cours de validité.

Article 8 : Les dossards sont à retirer à partir du samedi 20 septembre, de 14h30 à 17h30 sur le village de la course, Cours des Français Libres (face au Mémorial) et sur place le jour de la course (même endroit) à partir de 9h45.

Article 9 : Un ravitaillement est assuré après le cinquième kilomètre et à l'arrivée.

Article 10 : Un lot est remis à l'arrivée à chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée en DUO.

Article 11 : Un vestiaire gardé et gratuit est assuré pour les coureurs.

Article 12 : Les frais d'engagement sont de **16€ par DUO**. Chèque à établir à l'ordre de l'Association Culturelle et Sportive de la Folie Couvrechef.

Article 13 : **Aucune inscription le jour de la course. Aucune inscription par téléphone. Inscription jusqu'au vendredi 19 septembre 2014 par la poste. Inscription sur place possible en fonction des places disponibles le samedi 20 septembre, de 14h30 à 17h30 sur le village de la course, Cours des Français Libres (face au Mémorial) .**

Article 14 : Droits à l'image. Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des Foulées en Folie à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître dans un but de promotion de la manifestation.

Article 15 : L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Nb. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de bien d'effets personnels